

ACTIVITES AQUATIQUES

LES 10 COMMANDEMENTS A LA PISCINE

1- FONCTIONNEMENT :

Toute fréquentation d'une classe à la piscine doit faire l'objet d'un projet pédagogique.

2 - ORGANISATION :

Composition de l'équipe pédagogique	
LES PERSONNES	LEUR RÔLE
MNS de surveillance	✓ Doit être toujours présent au bord du bassin, surveille l'ensemble du plan d'eau et intervient en cas de besoin
L'enseignant	✓ Avant la séance définit précisément l'organisation ✓ Pendant la séance, assure l'encadrement, évalue, observe et analyse l'activité des élèves... ✓ Après la séance, réorganise les contenus remanie les groupes en fonction de ses observations et du bilan réalisé avec les intervenants et les élèves
MNS d'enseignement	✓ Encadre un groupe d'élèves ; son intervention se déroule sous l'autorité pédagogique de l'enseignant.
Intervenant bénévole agréé	✓ Encadre, anime un groupe sous la responsabilité de l'enseignant.
Accompagnateur bénévole, ATSEM	✓ Sur-encadre, aide sur le bassin, aide à des tâches de vie collective
Accompagnateur, bénévole autorisé par le directeur	✓ Aide à des tâches de vie collective (transport, habillage, passage aux toilettes, surveillance d'élèves momentanément sortis de l'eau)

3 - SURVEILLANCE : A aucun moment un élève n'est laissé sans surveillance, dans l'eau et hors de l'eau (**vestiaires**).

4 - DEBUT DE L'ACTIVITE : (entrée dans l'eau)

- s'assurer de la présence sur le bassin des MNS de surveillance, ainsi que chacun des adultes responsables des différents groupes
- vérifier que l'on dispose d'une perche à portée de main

5 - **DISCIPLINE ET RESPECT DU REGLEMENT** : Faire respecter les règles de discipline et de respect du règlement intérieur de la piscine : ne pas courir, ne pas bousculer...

6 - **COMPTAGE** : L'enseignant, ainsi que les adultes présents doivent procéder au comptage régulier des élèves ***dans l'eau*** et ***hors de l'eau***.

7 - **ATTENTION** : Etre attentif aux signes et aux manifestations de fatigue des enfants (faire immédiatement sortir de l'eau).

8 – **INTERDICTION** : Les moments de baignade libre ou de récréation sont interdits dans le cadre de la natation scolaire : avant, pendant et après (élèves et adultes).

9 - **FIN D'ACTIVITE** : Conduire le groupe à la douche toujours placé derrière les élèves.

Les élèves doivent être regroupés et se déplacer en groupe avec l'adulte responsable sans courir et calmement, avant le passage dans le pédiluve pour retour aux vestiaires.

10 - **DEVOIR D'ARRET** : si à un moment donné, le cadre garantissant la sécurité n'est pas respecté ou si les conditions effectives de surveillance et d'encadrement ne sont pas satisfaisantes.